

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 FÉVRIER 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 février 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 65 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 24 février 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 31 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BAILLY, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,
~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. HAMBYE~~, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~, ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Nous allons entamer nos travaux en excusant le retard de notre Bourgmestre qui va nous rejoindre d'ici quelques instants. Excuser également le retard de Mme POURBAIX. Il y a un point qui sera ajouté par urgence qui est un point qui concerne l'Objectif Convergence, le portefeuille 1 Espace Grand-Place et Patrimoine de l'Unesco, le réaménagement global des voiries rue de Nimy à Mons. Donc, il est demandé l'urgence pour ce point, est-ce que vous y voyez un inconvénient ? On peut l'ajouter ? Merci beaucoup. Le point remis est le 9. Le procès-verbal de notre précédent Conseil communal est à votre disposition ; sans remarque de votre part d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé. Notre ordre du jour nous demande de travailler à huis clos, donc je vais demander, si vous le voulez bien, à l'assistance de sortir quelques instants, comme le prévoit le règlement et juste après, toutes les personnes pourront rejoindre la séance.

La séance à huis clos est ouverte.

1er Objet : Personnel statutaire. Sapeur-Pompier chauffeur. Procédure disciplinaire : audition. Contentieux DIVIS1

La séance publique est rouverte.

Entrée de Mme COLINIA, MM. DUBOIS, DUPONT X., MUZALIA WENDASUBIA, BRESART = 36 présents

2e Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Question orale d'un citoyen de Jemappes. Réponse. Secrétariat

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Notre ordre du jour appelle l'intervention d'un citoyen puisque celui-ci a fait usage de son droit d'intervenir au sein du Conseil communal. Donc, une question d'un citoyen de Jemappes. M. VICO, on va vous remettre un micro et je vais vous demander de poser la question ici au Conseil communal. Merci beaucoup.

M. VICO : J'allais dire M. le Bourgmestre, mais il n'est pas présent... Madame la Vice Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le principal objectif de cette question est vraiment d'ouvrir les yeux des autorités publiques, que ce soient les élus ou la police, sur la situation préoccupante que vivent les habitants de Jemappes. Situation qui pourrait rapidement dégénérer et mener à une véritable catastrophe à moyen terme si aucune mesure n'est prise en faveur de la récréation de lien et de dialogues entre les autorités publiques, les associations, les commerçants et les habitants des quartiers. En effet, le temps presse : les incivilités se répètent et sont de plus en plus fréquentes. Leur intensité va aussi croissante, en témoignent les neuf véhicules incendiés en septembre dernier. Une voiture incendiée dans un quartier équivaut à une centaine de personnes inquiètes voire angoissées. Certes, Jemappes n'est pas encore Chicago mais le sentiment d'insécurité des habitants s'accroît. De plus, les habitants s'énervent et ne savent pas quoi faire : ils se sentent souvent impuissants mais leur colère est bien réelle et persistante. Les 235 signatures récoltées sous la forme d'une pétition dans le délai très bref d'une semaine, du 6 au 13 octobre dernier, en sont l'expression. Nous souhaiterions être des citoyens actifs et participer à l'élaboration de solutions, nous ne voulons pas faire que nous plaindre, mais, pour ce faire, des efforts devront être fournis sur plusieurs fronts et de manière concomitante. Il est en effet essentiel d'avoir une approche globale de la problématique. Il ne s'agit pas de « réparer une fuite avec du chewing-gum » par des actions ponctuelles ou « one-shot » qui sont, certes, nécessaires mais qui ne règlent souvent rien au niveau structurel, à long terme. Votre déclaration de politique générale pour la période 2007-2012, dans laquelle vous mettez en valeur l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des citoyens des 19 communes montoises, montre que vous avez un rôle à jouer dans ce dossier. La présence physique des

acteurs de prévention et de police de proximité est, selon nous, un des nœuds du problème. La police de proximité est essentielle dans la relation entre les autorités, les associations, les commerçants et les habitants des quartiers. Le passage d'un agent de quartier régulièrement dans un but de dialogue permettrait de favoriser le lien social et participerait indéniablement à l'amélioration du cadre de vie de chacun. La rencontre permet le dialogue, ensuite s'installe un climat de confiance, la solidarité entre chacun s'accroît, ce qui participe au bien-être et, à force, la convivialité et surtout le respect s'imposent. Or, aucune des personnes rencontrées lors de la signature de la pétition n'a vu son agent de quartier depuis des mois voire des années. Quand nous interrogeons ces agents par téléphone, ils nous répètent qu'ils croulent sous les procédures administratives - domiciliations, plans d'action pharmacies et autres - et qu'ils sont régulièrement réquisitionnés pour encadrer des événements qui se tiennent la plupart du temps à Mons « intramuros ». Aussi, en ce qui concerne la prévention, ce ne sont pas des permanences dont les habitants ont besoin en premier lieu. Afin de favoriser l'aspect préventif d'une mesure, les habitants et les commerçants souhaitent d'abord un contact plus régulier et non ponctuel. La logique doit donc être inversée : ce sont les agents qui doivent aller à la rencontre des habitants et des commerçants, pas le contraire. C'est pourquoi l'accent devrait être mis sur les patrouilles pédestres et cyclistes dans les quartiers de Jemappes-Flénu. Nous tenons par ailleurs à souligner les efforts qui ont été et qui sont toujours réalisés sur Jemappes-Flénu dans le cadre de la Politique des Grandes Villes. Notamment, la restauration de plusieurs bâtiments importants améliore en effet lentement mais sûrement le cadre de vie des habitants. Nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de ces initiatives. Mais cette amélioration passe également par la collaboration active avec les associations citoyennes présentes sur le territoire de Jemappes-Flénu. La mise en valeur régulière des initiatives associatives et citoyennes permettrait de donner une image positive de Jemappes-Flénu à ses habitants mais aussi à l'extérieur. Certes le périodique « Regard » y participe mais cela est-il suffisant ? Pourquoi, nous vous proposons, ne pas favoriser la création d'un réseau de comités de quartiers favorisant même la participation citoyenne qui prendrait en compte l'ensemble du territoire de Jemappes-Flénu ? Ce réseau permettrait la participation de chacun à l'amélioration du cadre de vie à l'échelle de son quartier et la somme des initiatives prises par chaque quartier aurait alors un impact sur l'ensemble de Jemappes-Flénu. Donc, on se trouve là à une échelle plus globale. Bien sûr, ces initiatives seraient des initiatives positives, constructives, en dialogue avec la Ville et la police et elles auraient pour but de favoriser avant tout le vivre ensemble, la solidarité et le respect de chacun envers les autres. Nous sommes convaincus que vous ici, avez la possibilité de faire en sorte que les choses changent.

Bien sûr, il y a les budgets mais les mandataires ont le pouvoir de choisir la destination d'une part du budget à tel ou à tel domaine. On parle alors de volonté politique. Si votre volonté est vraiment celle affichée dans votre programme politique, il vous appartient de soutenir les différents acteurs, la police, les associations, les commerçants mais aussi les habitants et de favoriser la participation à chacun à la vie de société car tous nous ne souhaitons qu'une seule chose pour nos familles et nos enfants, c'est de vivre une vie tranquille au quotidien dans le calme et la sérénité. Je vous remercie de votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VICO. Nous comprenons bien entendu votre inquiétude ainsi que celle des citoyens jemappiens et flénusiens et nous vous remercions aussi pour votre souci de communiquer un maximum avec les autorités communales que nous sommes, en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie de Jemappes. Suite aux incendies de véhicules en septembre 2010, une pétition ayant récolté pas moins de 235 signatures, vous avez rencontré le Chef de Corps de la police locale de Mons-Quévy le 5 novembre dernier. Je sais que vous avez en outre rencontré, avec M. Blacogevic, initiateur de la pétition, le Commissaire Tis. En ce qui concerne l'évolution de la criminalité générale à Jemappes, sur base des faits dénoncés ou constatés, même si la situation est loin d'être parfaite et nous le reconnaissons, elle s'est pourtant néanmoins améliorée depuis 2009. En effet, en 2009, on enregistre pas moins de 1.135 faits de toutes natures pour une petite diminution de 100 faits en moins pour 2010, soit une diminution légère de 8%. De plus, les faits enregistrés pour le début 2011 annoncent une baisse encore plus significative et si la tendance se confirme, avec une extrapolation, nous en arriverions à 768 faits pour 2011 au lieu de 1.135 pour 2009 mais là il faut évidemment que l'année s'écoule sur le même esprit qu'elle a commencé. Les faits les plus fréquents sont vols qualifiés, vols simples, vols dans véhicules et coups et blessures et représentent 50% des constats sur Jemappes-Flénu. La baisse constatée se traduit aussi par une diminution plus que conséquente pour les faits d'incendies de véhicules. Depuis la fin septembre 2010 jusqu'à la fin 2011, Seulement, si je puis dire mais c'est certainement trop, 4 véhicules ont été incendiés sur le territoire de Jemappes - mais c'est encore 4 de trop, j'en suis bien consciente - alors que 30 incendies de véhicules furent constatés pour les 9 premiers mois de l'année 2010. Il y a d'ailleurs une enquête judiciaire qui est en cours sur ces incendies et je pense que dès lors, l'ardeur des auteurs a été calmée, vu cette enquête. La police attend les résultats, des relevés ADN ont été faits pour poursuivre l'enquête car des éléments relevés par la police scientifique pourraient permettre de confondre à moyen terme le ou les auteurs. Mais, évidemment, contrairement à ce qu'on voit dans les séries policières et notamment dans « Les Experts » les

analyses ADN prennent plus de temps évidemment que les 50 minutes que Gresson et son équipe mettent pour réaliser ses enquêtes, donc, évidemment, il faut laisser du temps au temps et les enquêtes sont toujours en cours. Une piste plus que sérieuse est actuellement suivie par les enquêteurs, je crois que c'est bon à savoir. En regard de ces faits, nous avons demandé à la police d'établir un plan d'actions, qui sont des actions structurées de sécurisation en trois axes : visibilité et contacts, je pense que c'est le plus important. Donc, nous demandons qu'il y ait au moins 24 heures de patrouille pédestre, semaine et week-end inclus pour les agents de quartiers. Donc, patrouilles pédestres comme vous en avez parlé. Visibilité et sécurisation. Nous avons également demandé à la police 40 heures de patrouille, semaine et week-end inclus par les services centraux de Police-Secours. La police continuera son effort de patrouille de sécurisation tant à pied qu'en véhicule et cela, de jour comme de nuit. Il y aura également et c'est le troisième axe, des prises de contacts avec les personnes clefs - associations de commerçants, les associations citoyennes, les élus - par le responsable du Commissariat, à savoir M. Tis que vous avez déjà rencontré, une fois par semaine. La police passera donc régulièrement prendre la température, si je puis dire, auprès des commerçants de quartiers. De plus, elle rendra compte de ses actions auprès de l'autorité communale mais aussi des personnes clefs, des personnes ressources, qui pourront faire le relais vis-à-vis de l'ensemble des jemappiens, des personnes telles que vous M. Vico ou d'autres membres de votre groupe, si je puis dire. Comme vous l'avez signalé aussi grâce à la Politique des Grandes Villes, des efforts considérables ont été effectués pour la rénovation de bâtiments, tels que le Phare, le Calva, la Maison communale et toute une série d'actions sont mises sur pied. On continue, le mieux que nous pouvons même si les subsides de la Politique des Grandes Villes sont gelés pour le moment vu la situation que nous connaissons en Belgique mais vous savez que bientôt une nouvelle salle Calva naîtra également à Flénu et tout ça dans un esprit de travailler au mieux avec les associations puisque ces salles vont servir aux associations de terrain. Voilà en quelques mots, M. Vico la réponse que les autorités communales font à cet effet et je pense que les actions qui sont prévues répondent à vos demandes, comme c'est une intervention, il n'y a pas de réplique

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pas sur le fond mais dans d'autres questions, on a rendu la parole à l'interpellateur.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Allez, M. Vico, si vous voulez ajouter quelque chose en conclusion...

M. Vico : Je salue la prise en compte et le travail quand même, les avancées on va dire sur la politique en trois axes. Maintenant, on en est aux intentions et on sera attentif et là j'appelle

les chefs de groupes aussi de chaque parti d'être attentifs aussi au suivi de cette question et si cela pouvait se faire aussi en même temps que la création de ces fameux comités de quartiers, si la Ville pouvait favoriser la création de comités de quartiers, ne serait-ce qu'en mettant à disposition des salles de réunions gratuitement, d'ailleurs je vais en chercher une prochainement pour essayer de mettre en place cela dans ma propre rue, donc, là déjà mettre à disposition une salle gratuitement, ce serait déjà un pas que la Ville pourrait faire dans le dialogue que nous voulons construire. Merci à vous.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. Sachez également qu'il y a la maison de la vie associative qui est basée à côté du Calva de Jemappes et qui peut vous aider et mettre notamment sa salle à disposition, voilà. Merci beaucoup. Je reprends notre ordre du jour.

3e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Bld Saintelette à Mons. GEP 6002/327

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Centre à Flénu. GEP 6002/FL/21

ADOPTÉ à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Place de Jéricho à Jemappes. GEP 6002/JE/76

ADOPTÉ à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Résidence des Brigades d'Irlande à Hyon. GEP 6002/HY/48

ADOPTÉ à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue du Moulin d'en Haut à Flénu. GEP 6002/FL/97

ADOPTÉ à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Rue Général Leman à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTÉ à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement PMR - Chemin du Champ de Mars à Mons. GEP 6002/68

ADOPTÉ à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Création d'un emplacement PMR - Rue Hector Delanois à Cuesmes. GEP 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Création d'un emplacement PMR - Rue de l'Aviation à Mons. GEP 6002/4

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Réglementation du stationnement - Place Dooms à Flénu. GEP 6002/FL/163

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement - Abrogation du stationnement "payant" - Rue Pierre Joseph Duménil à Mons. GEP 6002/412

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

l) Réglementation du stationnement - Avenues Général de Gaulle et Maistriau à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

m) Zones d'évitement striées - Rue Notre Dame du Petit Nimy à Nimy. GEP 6002/NI/38

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

n) Zones d'évitement striées - Avenue du Coq à Jemappes. GEP 6002/JE/62

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

o) Réglementation de la circulation - Rue de Vellereille-Le-Sec à Villers-Saint-Ghislain. GEP 6002/VSG/15

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

p) Réglementation de la circulation - N6 - Rue Grande à Maisières. GEP 6002/MAIS/13

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

q) Réglementation de la circulation et du stationnement - Chemins de la Procession et du Canon à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

r) Création de 2 passages pour piétons - Rue Fariaux et avenue de l'Hôpital à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

s) Création de 2 passages pour piétons - Rue du Fish Club à Mons. GEP 6002/150

ADOPTÉ à l'unanimité - 19^{ème} annexe

t) Abrogation d'un passage pour piétons - Route de Wallonie cumulée 5.895 à Ghlin.
GEP 6002/GH/87

ADOPTÉ à l'unanimité - 20^{ème} annexe

u) Abrogation d'un passage pour piétons - Route de Wallonie cumulée 6.995 à Ghlin .
GEP 6002/GH/87

ADOPTÉ à l'unanimité - 21^{ème} annexe

v) Abrogation d'un passage pour piétons - Route de Wallonie à la BK 5.890 à Ghlin.
GEP 6002/GH/87

ADOPTÉ à l'unanimité - 22^{ème} annexe

w) Création d'un passage pour piétons - Avenue Victor Maistriau à Mons. GEP
6002/228

ADOPTÉ à l'unanimité - 23^{ème} annexe

x) Réglementation de la circulation et du stationnement - Place de Nimy à Nimy. GEP
6002/NI/OD

ADOPTÉ à l'unanimité - 24^{ème} annexe

y) Mons, rue Léon Save – Réglementation du stationnement. GEP 6002/344

ADOPTÉ à l'unanimité - 25^{ème} annexe

4e Objet : Service Incendie. Objectif 2 des conventions PZO – Approbation de la convention d'aide adéquate la plus rapide. SI

ADOPTÉ à l'unanimité - 26^{ème} annexe

5e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 8 juin 2010 (taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM).
Contentieux Taxes/an

6e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 30 juin 2010 (taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM).
Contentieux Taxes/an

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Comme on en a déjà discuté lors de la Commission du Bourgmestre, la Ville va interjeter appel même si les chances de gagner sont minces, selon Me Uythendaele. Je ne comprends pas, mais vraiment je ne comprends pas du

tout, qu'on s'obstine. Je ne suis pas juriste, dans ce cas, ce qui me fait parler, c'est le bon sens qui s'exprime en essayant d'épargner l'argent de la Ville et par là, des contribuables. Merci bien.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, un peu dans le même sens. D'abord, les points 5 et 6, c'est la même chose, une fois c'est un recours contre Belgacom, une fois contre Base, la première chose que je veux dire, nous sommes tout à fait partisans que les opérateurs GSM paient des taxes communes pour leurs pylônes, je ne veux pas laisser de doutes à ce sujet-là, nous sommes partisans de ça. Mais, à la lecture du dossier, moi en tout cas je me pose deux questions, d'abord pourquoi Belgacom et Base et pas Mobistar parce qu'il apparaît que Mobistar a intenté exactement les mêmes actions que les deux autres opérateurs et la deuxième question, comme je le disais en Commission, on dit il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès mais ici, c'est même un mauvais procès. Donc, je me demande si, parce que tout ça a été mal motivé, parce que les décisions de justice sont tout à fait récurrentes pour dire que la motivation qui a été donnée est uniquement le budget communal et donc qu'il y a une discrimination entre les pylônes GSM et d'autres pylônes à cause de ça donc, c'est difficile maintenant de pouvoir défendre ça. Il faudra surtout pour l'avenir, motiver autrement les taxes communales sur les pylônes GSM parce que sinon, on ne les touchera jamais. Donc, en tout cas, pour ce qui est ici, j'ai des doutes aussi qu'il soit utile d'aller en recours parce qu'on a toute chance de perdre et donc de perdre aussi le mauvais accord proposé par les opérateurs et donc, nous nous abstiendrons, quant à nous, parce qu'on n'est pas sûrs qu'il faut y aller.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR, c'est vrai qu'on en a parlé lors de la Commission mais vous savez que les avis qui ont été remis par nos Conseils nous disent qu'on a quand même une chance même si elle est mince pour l'un des deux dossiers mais que de l'autre côté on nous conseille d'interjeter appel, mais aussi afin de garder le cap pris par d'autres communes et par l'Union des Villes et Communes, la Ville a donc décidé de ne pas acquiescer au jugement du tribunal de 1^{ère} Instance de Mons et donc d'interjeter appel.

L'Assemblée passe au vote du point 5 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

6 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. TRANCHANT, Mme FRANCO

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 27^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 6 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

6 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. TRANCHANT, Mme FRANCO

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 28^{ème} annexe

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, on s'abstient parce qu'on ne veut pas laisser planer un doute sur le fait qu'on veut effectivement que les opérateurs GSM soient taxés.

7e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 3 décembre 2009 (taxe sur les immeubles inoccupés). Contentieux Taxes/an

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je suis encore avec les appels et je me demande ici aussi mais la position est différente parce que le sujet est différent. Pourquoi faut-il interjeter appel du jugement du tribunal de 1^{ère} Instance de Mons qui avait annulé la taxe de 500 euros sur les immeubles inoccupés ? M. Meurisse, le fermier au centre du débat, a fait valoir que l'immeuble inoccupé était en cours de travaux. Il a pu le prouver. Voilà l'explication du jugement rendu par Me Bouteiller et que je répète : annulation de la taxe. Alors, quid ? Doit-on interjeter appel ou pas ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, moi j'ai une toute autre approche, oui, il faut interjeter appel parce que là le danger est que si on ne le fait pas, le jugement dont parle Mme MERCIER pourrait faire jurisprudence. Or, effectivement, il faut que les immeubles inoccupés soient réellement taxés, il ne suffit pas d'avoir commencé vaguement quelques travaux pour dire, voilà c'est en travaux, donc on ne peut pas me taxer. Non, dans ce cas-ci, moi je dis, il faut certainement interjeter appel sous risque de jurisprudence défavorable.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : C'est pourquoi nous interjetons appel de ce jugement, notre Conseil préconise en effet un appel et le jugement lui semble mal motivé dans la mesure où ce propriétaire n'apporte pas les preuves de l'exonération dont il se prévaut et donc il est impossible d'habiter cet immeuble là et donc c'est pour cela que nous interjetons appel, en effet.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

4 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON

ADOpte - 29^{ème} annexe

8^e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 13 décembre 2010 (coussins berlinois). Contentieux Assurances/an

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, à nouveau une autorisation d'interjeter appel. Ici, en fait, mon groupe était déjà intervenu sur ces fameux coussins berlinois, en demandant à la Ville de les enlever. Or, dans ce cas-ci, le jugement va dans le sens de notre interpellation, donc, on ne souhaite pas que la Ville interjette appel, voilà.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Mais, moi-même j'ai suivi le dossier et je dois avouer que j'ai constaté que les désagréments, les dommages que les riverains ont subis dans cette affaire étaient quand même tels que je ne suis pas persuadée non plus qu'il faille interjeter appel, ils sont vraiment unanimes, ils ont vraiment peiné par rapport à ces coussins et je propose l'abstention pour mon groupe. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mais je suis pour, Mme la Présidente ! En fait, là aussi nous devons éviter une jurisprudence et le fond du jugement ne correspond pas au respect des impositions qu'impose le décret sur la pose des coussins berlinois. Donc, le fait de retirer les coussins berlinois peut encore être discuté au sein du Collège mais sur le fond du jugement, nous ne sommes pas d'accord. Donc, là nous avons consulté le Commissaire Guy Limage qui a été revoir la réglementation et nous avons été condamnés sur base d'une mauvaise réglementation.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte - 30^{ème} annexe

9^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 17 octobre 2009 à la rue Jules Béresse Grand Place de Villers-St-Ghislain. Contentieux RECPFAC/ec

REMIS

10^e Objet : Intercommunale du Bois d'Havré. Assemblée générale extraordinaire du 14.3.2011. Ordre du jour. Approbation. Gestion f. IBH/AG Extra/CDLD/PQ/LG

ADOpte à l'unanimité - 31^{ème} annexe

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Rénovation sélective des façades – Approbation des avant-projets. 3e/5^e E/2010/CONV.Façades/OS

ADOpte à l'unanimité - 32^{ème} annexe

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Le réaménagement global des voiries – Travaux axe rue Léopold – rue Capucins – Modification du mode de passation du marché et de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative, approbation des conditions du marché. 3e/5^e E/2010/CONV.VoiriesGare/OS

ADOpte à l'unanimité - 33^{ème} annexe

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Le Centre d'entreprises Design et la vitrine commerciale – Approbation des avant-projets.

(SOUS RÉSERVE) 3e/5^e E/2011/CONV. Centre Design-Vitrine/AB

ADOpte à l'unanimité - 34^{ème} annexe

14^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Le Centre d'entreprises Design : mission d'étude géotechnique (essais de sols et fouilles) - Approbation du mode de passation et du cahier spécial des charges. 3e/5^e E/2011/CONV. Design. Étude géotechnique : essais-fouilles/AB

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

15^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création - Le Centre d'entreprises Design : mission d'étude structurelle (scans et sondages) – Approbation du mode de passation et du cahier spécial des charges. 3e/5^e E/2011/CONV.Design.étude structurelle : scans et sondages/AB

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

16^e Objet : Objectifs de Convergence – Mission de relevés en 2 lots (lot 1 : centre du Design, lot 2 : chapelle des Ursulines) : approbation de l'avenant 2 au lot 1. 3e/5^e E/2010.CONV.relevés 01 (design) 02 (Ursulines).AB

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

17^e Objet : Objectifs de Convergence –Marché d'assurance TRC d'assurance-contrôle pour les travaux de voiries – Approbation du mode de passation du marché, de l'avis de marché et du cahier spécial des charges. 3e/5^e E/2011/CONV.Assurances Voiries CC

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

18^e Objet : Objectifs de Convergence – Marché de consultance juridique – Approbation de l'avenant 1 à la mission. 3e/5^e E/2011/CONV.Consult.juridique/CC

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

19^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO – Projet Traitement et Rénovation des façades – Approbation d'esquisses+ valant avant-projets. 3^e/5^e E/2011/CONV.FaçadesP1/ML

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

19 bis Objet : Par urgence. Objectifs de Convergence Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'Unesco - Le réaménagement global des voiries - rue de Nimy à Mons - urgence du point et approbation addenda 1. 3^e/1^e E/2011/CONV.VOIRIES P1

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

20^e Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouverture de classes « dites d'été » au 24.1.2011. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

21^e Objet : Zone de Police Mons-Quévy. Information relative à la notification d'un arrêté d'approbation du Gouverneur à propos de la fixation de la dotation 2011. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

22^e Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en septembre, octobre, novembre, décembre 2010 et janvier 2011 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTRA.DD 022011

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

23^e Objet : Règlements-taxe sur :

- les enseignes, les publicités assimilées et les cordons lumineux
- les panneaux publicitaires fixes

Mise en conformité avec les directives de la Circulaire budgétaire 2011. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 45 et 46^{èmes} annexes

24^e Objet : C.H.U.P. de Mons-Borinage – Accord de principe de garantir, à concurrence d'un montant total de 32.375.000,00 euros (92,5%), les emprunts à contracter destinés à couvrir la dernière phase relative aux aménagements intérieurs, des travaux de construction de la nouvelle aile J.C. Carpentier, sur le site du CHU. A. PARE Mons. Approbation. Gestion f. C/Garantie CHUP/Accord

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

25^e Objet : Règlements-redevance sur l':

- Occupation du domaine public par des terrasses, tables, chaises, chevalets et autres mobiliers
 - Occupation occasionnelle du domaine public dans un but commercial
 - Occupation occasionnelle du domaine public dans un but non commercial (création)
- Mise en conformité des règlements avec les décisions du Collège communal du 18 février 2011. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 48, 49, 50^{èmes} annexes

26^e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Rapport d'activité 2010.
Aménagement Territ et Permis UR2011/RU/Beffroi

27^e Objet : Rénovation urbaine du quartier Rachot. Rapport d'activité 2010.
Aménagement Territ. et Permis UR2011/RU/Rachot

28^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Rapport d'activité 2010.
Aménagement Territ. et Permis UR2011/RU/Messines

29^e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Rapport d'activité 2010.
Aménagement Territ. et Permis UR2011/GPlace

30^e Objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Rapport d'activité 2010. Aménagement Territ. et Permis UR2011/Jemappes

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, c'est une remarque générale sur tous les rapports d'activité concernant les réunions de Commissions concernées et donc elles se réunissent très peu, celles qui se réunissent le plus c'est une fois par an et les autres, pas du tout et je voulais rebondir un petit peu sur l'interpellation qui a été faite aussi en début de séance. Voilà donc encore des occasions de recréer du lien, parce que je pense qu'il était plus question de recréer du lien et du dialogue que de la prévention et de la sécurité en tant que telle. Donc, je trouvais ça un peu dommage, je crois que c'est la troisième année qu'on dit qu'elles sont en cours de réinstallation, il serait peut-être temps qu'elles soient en activité. Je vous remercie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je vais aller un peu dans le sens de Mme MOUCHERON et proposer, puisqu'on est dans la réinstallation de ces comités, de profiter justement qu'ils existent et qu'il y a des citoyens qui ont émis le souhait de participer à l'aménagement de leurs quartiers pour justement projeter ces quartiers dans l'avenir, qu'ils puissent dessiner eux-mêmes le futur du développement de leurs quartiers et mettre donc ça en projet et comme ça de rester à l'affût de possibilités budgétaires, de subsides potentiels qui seraient déblocables pour y réagir avec le projet des citoyens qu'ils avaient pour leurs propres quartiers.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, quelques éléments de réponse aux interpellations de Mme la Chef de groupe et de M. le Conseiller. Simplement pour vous rappeler que ces Commissions ont été effectivement réinstallées durant l'année 2010 et le Conseil communal à cet égard positionné afin de les réactiver, donc cela s'est fait l'année dernière. Ici, on est dans le cadre de l'analyse d'un point qui porte sur l'approbation du rapport d'activité de l'année 2010 donc tout cela est jusqu'à présent relativement logique. Simplement un élément d'information additionnel pour vous dire que ces Commissions sont en fait instaurées par la Région wallonne dans le cadre des opérations de rénovation urbaine afin de pouvoir faire en sorte que tant la Ville que les citoyens puissent bénéficier de subventions. Alors, c'est vrai que d'une manière générale, dans l'ensemble des dossiers qui sont présentés au Conseil aujourd'hui, ce sont essentiellement des dossiers d'initiatives publiques, d'initiatives communales qui sont portées, de beaux dossiers d'ailleurs, que ce soit la rénovation de la Rampe du Beffroi, que ce soit la reprise du parking de Toit et Moi au sein du quartier de Messines pour élargir l'offre de stationnement en centre-ville, que ce soit également le réaménagement de l'Ilot de la Grand-Place, la rénovation de la Place de Jemappes, donc pour ne citer que ces quelques exemples, de beaux dossiers qui sont portés par la Ville. Alors, une fois que le projet a été présenté en Commission et approuvé par les différentes instances, que

ce soit communal ou Région wallonne, c'est vrai qu'ensuite le projet est mis en œuvre très concrètement par les services communaux ou par les firmes qui ont remporté les marchés. Là où il est intéressant de pouvoir avoir un dialogue avec les riverains, avec les citoyens, c'est effectivement lorsque les dossiers les concernent plus directement et ce sera le cas très prochainement notamment dans le cadre de certaines Commissions plus particulièrement comme celles liées à l'Ilot de la Grand-Place ou au quartier du Beffroi où on pourra discuter directement avec les riverains notamment par rapport à la réhabilitation de leur façade et donc à cet égard et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on a relancé les Commissions en 2010, on va pouvoir enfin effectivement reconvoquer ces Commissions mais aussi les convoquer pour avoir un ordre du jour qui soit concret et qui touche directement les citoyens et non pas faire des réunions pour le plaisir de les convoquer, où en général on a un taux de présence très restreint de la part des nombreux membres qui les composent. Donc, on entend bien votre remarque, je partage aussi votre sentiment, donc c'est une remarque que j'ai faite à l'Administration quand j'ai repris les dossiers l'année dernière, je trouve qu'on peut avoir une plus grande mobilisation de la part des membres de ces Commissions, que c'est une bonne occasion de dialoguer avec les riverains, donc sachez que suite à une discussion avec les services

Ce sera fait mais avant de pouvoir faire ces réunions, on voudrait quand même qu'il y ait un ordre du jour qui soit un peu consistant et on a systématiquement cherché dans l'ensemble des dossiers, à pouvoir préparer des dossiers qui concernent directement les riverains et on pourra réunir ces Commissions dans les mois qui viennent.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin. Est-ce que je passe au vote pour les points 26, 27, 28, 29 et 30 ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va le voter sur base des promesses que l'Echevin a faites mais c'est un outil de participation qui est sous utilisé, la majorité n'a que ce mot de participation à la bouche, il faut l'utiliser parce que sinon on ne les vote plus alors. Pour aujourd'hui, c'est oui.

ADOpte à l'unanimité - 51,52,53,54,55èmes annexes

31^e Objet : CCATM. Rapport d'activités 2010. Aménagement Territ et Permis

ADOpte à l'unanimité - 56^{ème} annexe

32^e Objet : Règlement « Brocantes ». Développement Economique

ADOpte à l'unanimité - 57^{ème} annexe

33^e Objet : Reprise des bâtiments des crèches par le CPAS. Approbation de la convention. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

34^e Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinages » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (6ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

35^e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (2ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, pour ces points, M. HAMBYE n'est pas là mais je ne vais pas profiter de son absence... donc nous on s'abstient en tout cas pour ces deux points.

L'Assemblée passe au vote du point 34 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 59^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 35 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTÉ - 60^{ème} annexe

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, moi ça n'a rien à voir avec les points en question mais c'est une réflexion que je me fais. Depuis que les échevinats ont été un peu modifiés du fait des glissements, du fait que M. SAKAS a reçu d'autres attributions, au point de vue de la mobilité et de la jeunesse, le glissement a peut-être été dans un autre sens, et je me rends compte que depuis que je suis au Conseil communal, ici, déjà depuis un certain temps et depuis cette législature ci, je vais presque aller au chômage parce qu'en fait une Commission, c'est fait pour discuter de points que l'on a choisi au début. Moi, j'avais choisi les sports et les fêtes et puis la mobilité et la jeunesse parce que c'était deux histoires qui m'intéressaient véritablement et je crois qu'aujourd'hui, je suis un peu peut-être le représentant des gens qui n'osent peut-être pas le dire mais qui ont la même opinion que moi, j'aimerais qu'on n'abandonne pas ce qui existait autrefois et qu'on puisse discuter en Commission à la fois davantage de sports et des fêtes, à la fois de mobilité, jeunesse, parce qu'il y a eu des glissements aussi vers M. BARVAIS. Alors, je suis au chômage, il n'y a plus jamais de Commission Sports et Fêtes, il n'y a plus jamais de Commission, plus jamais j'exagère peut-être, plus autant de Commissions alors, j'aimerais être associé, comme certains de mes collègues, davantage à ce qui se discute au niveau de la Ville et je voudrais qu'on réfléchisse un peu à ça et qu'on continue quand même à s'occuper des sports, des fêtes, mobilité, jeunesse, voilà merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : De toute façon ce n'est pas parce qu'il y a des glissements vers un autre échevin que les points ne sont pas inscrits à l'ordre du jour du Conseil si tel est le cas. Ce n'est pas à l'ordre du jour ici mais je crois qu'on vous a bien entendu sur le sujet donc je pense que les Echevins concernés, s'ils ont des points à faire inscrire au niveau du Conseil communal ne manqueront pas de les faire inscrire dans les Commissions où vous êtes et dans toutes les Commissions d'ailleurs.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Ce n'est pas à ce niveau là que je veux dire mais je pense qu'on aurait peut-être tendance à considérer que les points qui sont revenus sont peut-être plus importants que les autres et j'aime la discussion, j'aime faire ma part de Conseiller communal peut-être de donner mon opinion et je regrette qu'il n'y ait plus autant de points qui soient discutés dans les Commissions auxquelles j'appartiens. Voilà, c'est mon sentiment.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais M. SAKAS veillera à répondre à toutes les questions que vous souhaitez sur les Fêtes et les Sports, M. le Conseiller.

M. Willy MERCIER, Conseiller : De l'autre Commission également, quitte à aller peut-être quand il y a une discussion au niveau de M. BARVAIS, que l'on soit invité à y assister dans ce qui existait autrefois dans l'autre échevinat.

Entrée de Mme OUALI = 37 présents

36^e Objet : Présentation des statistiques de population pour l'année 2010. 2e

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : On a fait un effort tout particulier pour que les statistiques soient un peu présentées cette année ci. Et donc, en fait, on doit se réjouir que notre population a augmenté de 713 habitants depuis l'année dernière. Au 31.12.2010, il y avait 92.426 habitants, suivant les chiffres du registre national, donc un accroissement de 713 habitants par rapport aux chiffres de 2009 et on a 1.566 habitants en plus depuis l'an 2000. Alors, de ce tableau on peut retrouver quelques éléments qui sont marquants, c'est-à-dire qu'évidemment les femmes sont plus nombreuses que les hommes, puisqu'il y a 52% de femmes dans la population, que c'est à Villers-St-Ghislain qu'il y en a le moins et à Maisières qu'il y en a le plus. Population qui est représentée par des belges pour plus de 85% et 15% d'étrangers et c'est à Maisières que la population étrangère est la plus représentée, je crois que c'est dû à la présence du Shape, bien entendu. Et c'est à Harveng qu'elle est la moins représentée. On peut compter environ 2,1 personnes par ménage pour toute l'entité avec des taux plus élevés à Spiennes et à Nouvelles puisqu'on atteint là 2,5 personnes par ménage mais 1,7 à Mons. Les communes les plus peuplées, c'est bien sûr Mons-Centre avec 28.589 habitants, soit 31% de la population, Jemappes avec 10.253, Cuesmes 9.822, Ghlin 8.300 et Havré 6.045 habitants. Les nationalités étrangères les plus représentées à Mons bien sûr les italiens, les français et les américains et ces trois nationalités représentent à peu près 60% du chiffre de la population étrangère de Mons. Alors, il y a également quelques éléments qu'on peut souligner, c'est que l'année dernière à Mons, il y a eu 338 mariages, 106 divorces, 1.168 décès enregistrés sur Mons, 1.601 naissances, malheureusement pas tous des habitants à Mons. M. VISEUR avait demandé lors de la Commission combien y avait de centenaires à Mons, on en compte 19 et je peux vous dire que le plus âgé, c'est un homme qui est né le 3 septembre en 1905. Voilà. Alors, le projet de statistiques, je suppose qu'il va être approuvé par le Conseil communal, dès qu'il le sera, nous le multiplierons, les chefs de groupe en recevront un exemplaire et pour les Conseillers qui sont intéressés, il suffit de faire la demande à mon cabinet ou à mon administration et on vous l'enverra bien volontiers.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin, pour les chiffres de population donc qui sont en hausse et pour ces précisions que vous nous avez apportées. Je

suis triste pour Villers-St-Ghislain puisque j'entends que c'est là qu'il y a moins de femmes mais il y en a de qualité, merci Mme COLINIA.

ADOPTÉ à l'unanimité - 61^{ème} annexe

37^e Objet : Acquisition de plaques de rues – Modification de l'article 3 de sa délibération du 14/09/2010. 3e/4^e E/2010.425.085.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 62^{ème} annexe

38^e Objet : Cimetières – Acquisition de conteneurs semi-enterrés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.878.283 00/MM

ADOPTÉ à l'unanimité - 63^{ème} annexe

39^e Objet : Aménagements routiers de sécurité à Mons – Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché - Modification de sa délibération du 13/07/2010. 3e/2^e E/2010.421.080.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 64^{ème} annexe

40^e Objet : Acquisition de matériel informatique spécifique en 3 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011/Virtualisation/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 65^{ème} annexe

41^e Objet : Bâtiments scolaires – Mise en conformité des cuisines. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011/722.154.00FS

ADOPTÉ à l'unanimité - 66^{ème} annexe

42^e Objet : Acquisition de licences Autocad pour la Cellule informatique en 2 lots. Modification de l'article 1 de sa délibération du 26/10/2010. 3e/4^e E/2010/Autodesk/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

43^e Objet : École Robert André, Place Doods à Flénu – Remplacement système intrusion. Approbation du décompte. 3e/1^e E/2009.722.162.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe

44^e Objet : Site de l'ancien Cinéma Clichy – Travaux d'assainissement, de démolition et de consolidation – Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.762.170.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité - 69^{ème} annexe

45^e Objet : Travaux de voirie – Études préparatoires (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.421.092.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 70^{ème} annexe

46^e Objet : École communale d'Havré-Ghislage – Acquisition et placement d'un pavillon préfabriqué + raccordements. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.155.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 71^{ème} annexe

47^e Objet : Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à Mons, rues de la Clef (phase A) et de la Halle (phase B) s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de l'avenant n° 1 à la mission d'auteur de projet. 3e/2^e E/2006.930.300.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 72^{ème} annexe

48^e Objet : Amélioration, égouttage et éclairage public de la rue de la Garenne située à Ghlin – Triennal 2004/2006 – Travaux subsidiés – Approbation du décompte final revu pour la partie voirie. 3e/2^e E/2004.TRI.877.118.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 73^{ème} annexe

49^e Objet : Modification à la voirie communale – Commune de Mons. Plan de mesurage de la voirie communale dénommée « chasse du Bon Dieu » à Mons dans le cadre de l'extension du domaine public communal au droit de la parcelle cadastrée ou l'ayant été Mons 3^{ème} Division Section E n° 63K. Consécration légale d'une situation de fait plus que trentenaire. 3e/2^e A/8568-C/3/193

ADOPTÉ à l'unanimité - 74^{ème} annexe

50^e Objet : Acquisition de mobiliers de bureau pour les bâtiments communaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.137.012.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité - 75^{ème} annexe

51^e Objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.875.251.00/GN

ADOPTÉ à l'unanimité - 76^{ème} annexe

52^e Objet : Curage extraordinaire des égouts du Trouillon Voûté. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/4^e E/2010.877.231.00/BS

ADOPTÉ à l'unanimité - 77^{ème} annexe

53^e Objet : Acquisition d'un logiciel pour la gestion des œuvres d'art et du patrimoine. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.771.197.00/GN

ADOPTÉ à l'unanimité - 78^{ème} annexe

54^e Objet : Piscine de Cuesmes – Remplacement du liner. Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011/764.182.LF

ADOPTÉ à l'unanimité - 79^{ème} annexe

55^e Objet : École Communale d'Hyon – extensions et reconditionnement des parties existantes - Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges. 3e/1^e E/2010.722.113.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 80^{ème} annexe

56^e Objet : Déplacement partiel du Sentier Vicinal n° 53 à Havré dit « Sentier Tamigniau » ou « Ruelle du Barbez ». 3e/2^e A/8560-C/7/35

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit ici en fait du déplacement d'un sentier vicinal et donc malheureusement, à nouveau, un dossier saucissonné puisqu'en fait, le déplacement de ce sentier présage d'un projet immobilier qui n'est pas présenté, donc à nouveau, on nous présente une modification de voirie avant la fameuse construction et manifestement le dossier est déjà en attente dans les services concernés. Ce serait bien, à l'avenir, d'avoir les dossiers, je pense que ce n'est pas la première fois qu'on le souligne, mais d'avoir les dossiers dans leur ensemble. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, pour vous dire plus ou moins la même chose que Mme MOUCHERON mais en plus, la CCAT a donné un avis d'initiative qui est défavorable, les riverains ne sont pas non plus contents et on a l'impression, à la lecture de ce dossier, que c'est surtout pour faire plaisir à la personne qui fait un lotissement et qui va construire là autour qu'on déplace le sentier et donc on ne peut pas accepter. Pour nous, ce sera non.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, je vais céder la parole à M. DARVILLE pour de plus amples informations sur le dossier.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'aimerais quand même expliquer un peu la procédure. La procédure de déplacement d'un chemin vicinal est une procédure distincte de la procédure de demande de permis d'urbanisme. Le déplacement du chemin vicinal doit avoir l'approbation

de la Députation permanente et tant que le futur lotisseur n'a pas cette approbation, il ne peut pas entrer sa demande de permis d'urbanisme ou s'il le fait, le permis sera considéré, la demande sera considérée comme incomplète. Donc, le futur lotisseur ne pourra entrer son permis et son permis ne sera déclaré complet que lorsque nous aurons le dossier de retour de la Députation permanente. Donc, ce n'est pas un problème de saucissonnement de dossier. Il y a eu enquête publique et effectivement, il y a eu des plaintes lors de l'enquête publique, ces plaintes ont été analysées par les services, par l'Administration et ces plaintes ont été déclarées non fondées. Donc, le dossier a été présenté au Collège et le Collège a donné un avis favorable pour le déplacement de ce sentier et la CCAT sera consultée évidemment, lorsque le projet de lotissement sera rentré au service d'urbanisme.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, simplement pour ajouter que manifestement, après renseignements pris, il n'y aurait qu'en Hainaut que ces dossiers sont traités de cette façon là, ailleurs, c'est globalisé. La deuxième chose, je pense que la CCAT n'avait pas été prévenue de l'enquête publique, ce qui est à nouveau regrettable. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vous remercie, une réplique, M. l'Echevin ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, juste que pour ce type de dossier, l'avis de la CCAT ne doit pas être requis mais il lui est toujours possible, comme elle l'a fait, de remettre un avis d'initiative.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

7 NON : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, PREVOT, M. DUBOIS

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOpte - 81^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Nous passons aux questions et interpellations. Alors, tout d'abord Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je commence par le bulletin communal. Je ne vais pas dire M. le Bourgmestre puisqu'il n'est pas là mais Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, j'interviens ici après le Ministre Paul Furlan s'exprimant au sujet du bulletin, organe de communication entre la commune et les citoyens, il dit : « des pages, tribunes libres » devront être prévues à ouvrir obligatoirement à tous les partis pour une proportion de superficie qui correspond au minimum à leur représentation. Si on ne le fait pas, c'est anti démocratique alors, continue-t-il, que le bulletin est payé par tout le monde. C'est un article qui se trouve au milieu de deux pages qui sont consacrées au Ministre Furlan, qui se trouve dans La Libre Belgique du 18 février 2011 à la page 11. J'ai le souvenir d'une intervention de M. le Conseiller VISEUR allant dans le sens souhaité maintenant par le Ministre. Verrons-nous bientôt ce souhait réalisé et vraiment concrétisé ? Merci de votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme la Conseillère. Pour répondre à votre interpellation, il est opportun aussi de rappeler brièvement comment se réalise le bulletin communal Mons-Mag qui paraît quatre fois par année. Le choix des articles, le sommaire de Mons-Mag n'a jamais fait l'objet d'une décision de Collège, il faut bien le savoir. Il est établi par le fonctionnaire de l'information, en fonction naturellement des dossiers importants pour la Ville de Mons ou pour ses habitants, des événements organisés par la Ville ou encore des informations pratiques dans de nombreux domaines pour tous les citoyens. Tout cela est rédigé avec un traitement journalistique. D'ailleurs, vous n'avez jamais vu dans le Mons-Mag des articles à la gloire du Collège communal, avec des multiples photos pleine page des Echevins et Bourgmestre. Les informations et les dossiers sont toujours traités en fonction du citoyen et sont orientés vers le citoyen, pas vers les femmes et hommes politiques du Collège. L'objectif d'un bulletin communal est d'abord d'être lu, pas de proposer une mise en valeur systématique et personnelle de chaque Echevin. Or, si demain le Mons-Mag devenait un simple recueil d'éditoriaux politiques de la majorité et de la minorité, il deviendrait assurément moins journalistique et moins lu. C'est la raison pour laquelle le Mons-Mag ne contient qu'un édito signé par le Bourgmestre, en sa qualité d'éditeur responsable. Ceci étant dit, vu que la demande se répète et vu les futures nouvelles réformes envisagées par le Gouvernement wallon en la matière de participation citoyenne, nous pouvons envisager une certaine souplesse en la matière. Il convient cependant de bien cadrer ces espaces concédés ou ces tribunes libres. On pourrait par exemple, consacrer dans chaque numéro, deux pages d'opinions réparties équitablement entre tous les partis politiques démocratiques représentés ici au sein du Conseil communal. En l'occurrence, cela

équivaldrait, pour notre Assemblée, à une demi-page par parti politique. Un peu à l'instar d'ailleurs de ce qui se fait au niveau de la Province. Naturellement, chaque auteur serait tenu responsable des propos rédigés. Il ne faut pas non plus que cet espace devienne une tribune de règlements de compte personnels. Les sujets abordés devront concerner l'intérêt communal ou général, en évitant les polémiques impliquant des personnes. Cela est donc comparable avec le débat public lors d'une séance du Conseil communal. Et donc, comme je le disais, nous pouvons envisager cette souplesse. Merci de votre attention.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je peux donner mon point de vue, Mme la Présidente ? Voilà, je vois que vous avez fait un peu l'historique et puis vous nous avez bien expliqué en quoi consiste le Mag mais vous pensez bien que nous n'avons pas l'intention de prendre ce bulletin comme la possibilité de régler, je ne vois pas très bien en quoi, au CdH on voudrait régler des problèmes d'une façon plus ou moins violente. Bref. Moi je me suis basée ici sur le point de vue de M. Furlan qui donne vraiment à ce moment-ci, qui demande d'avoir une superficie qui correspond au minimum à la représentation des partis de l'opposition et qui ajoute que c'est anti démocratique si on ne le fait pas car le bulletin est payé par tout le monde. Donc, moi je m'appuie sur le texte de M. Furlan que je tiens ici d'ailleurs à votre disposition....

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : j'en ai fait référence dans la réponse que j'ai donnée, dans le sens où je fais référence au Gouvernement wallon et donc aussi à cet appel citoyen qui est demandé et donc, tout à fait...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, oui d'accord. Donc, après avoir écouté et déjà il y a un certain temps l'interpellation de M. VISEUR, maintenant je me suis appuyée sur ce que disait M. Furlan, voilà tout simplement et donc je peux dire que ça vient de haut, puisque c'est le Ministre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. VISEUR, vous voulez répliquer ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je me plais à penser que j'étais un précurseur de M. Furlan, mais parce que votre proposition, deux pages divisées en quatre c'était exactement ça que j'avais proposé à l'époque. J'ajouterai peut-être pour éviter des dérives qu'on pourrait se mettre d'accord entre chefs de groupe sur un thème, ce serait peut-être intéressant pour la lecture du citoyen de voir sur tel thème, la position de chacun des partis plutôt que d'avoir quatre articles qui parlent de choses totalement différentes. Il me semble que ça serait plus pédagogique comme ça. Enfin, voilà un complément de proposition si vous en êtes d'accord mais je me réjouis que vous soyez ouverts à ça maintenant.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Tout à fait, les modalités concrètes seront à définir ultérieurement avec les personnes qui sont chargées de la com. et de voir si comme vous le proposez, on travaille sur un sujet, ce qui me semble intéressant d'avoir en même temps la vision sur un sujet proposé des quatre partis politiques, cela me semble tout à fait cohérent et intéressant. Merci beaucoup. Je vais de nouveau céder la parole à Mme MERCIER pour son interpellation concernant le skate parc à la rue du By à Hyon.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci. Il y a quelques années, j'avais demandé en ce même lieu, ce qu'on comptait faire du hall de skate situé rue du By à Hyon. L'Echevin CARPENTIER avait souhaité qu'il puisse permettre aux jeunes de s'entraîner au skate-board. Vous connaissez la suite : arrêt complet des « performances » peu de temps après son inauguration à ce hall, cause de pollution sonore selon les riverains. Après avoir parlé d'un déménagement possible dans un lieu moins fréquenté, le silence s'est définitivement installé, enfin nous l'imaginions. Le CdH fait la proposition suivante : pourquoi ne pas utiliser cette infrastructure pour en faire un terrain de basket, sport apprécié par les jeunes. Naturellement, il faudrait l'annoncer et peut-être prévoir des encadrements. Merci de votre attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme MERCIER, je vais céder la parole à M. l'Echevin des Fêtes et des Sports, M. SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Mme la Présidente. Mme la Conseillère, les infrastructures sportives de « rue » sont envisageables partout à condition qu'elles n'engendrent pas de nuisances. Rappelez-vous à l'époque, quand j'étais encore Echevin de la Régie Foncière, on avait fait un terrain de volleyball, on a eu plein de plaintes une semaine après, il ne restait plus rien. Les filets n'étaient plus là, tout avait disparu, donc suite à des réunions que j'ai eues avec mon collègue Nicolas MARTIN, le tennis de table d'Hyon, la Régie Foncière a réalisé en deux mois une étude pour fermer le bâtiment et en faire un hall omnisports, ce qui limite naturellement les problèmes de nuisances. Malheureusement, nous avons dû reculer devant le coût : plus de 2 millions d'euros. Donc, la solution idéale maintenant, ce serait de créer un gymnase de plein air multisports de proximité semi fermé. Il en existe assez bien en France, notamment à Maubeuge et à Villeneuve-d'Ascq et nous sommes en train d'en étudier le coût, qui serait moins onéreux qu'un hall omnisports.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme MERCIER, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je vais ajouter simplement que je remercie M. l'Echevin SAKAS parce que c'est vraiment dommage quand on passe tout

près de ce hall, de voir qu'il est abandonné alors qu'il a été bien traité, les tuiles qui forment le toit, c'est un lieu qui peut être vraiment représentatif pour des jeunes, donc je serais très contente si on pouvait, nous serions très contents si on pouvait réaliser ce que M. l'Echevin SAKAS a imaginé, sur base d'expériences françaises. Merci bien.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme MERCIER. Nous allons donc passer au huis clos. Je remercie la presse ainsi que le personnel.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents

Sont absents : M. E. DI RUPO, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. ROSSI, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, HAMBYE, Mme DEJARDIN.

57^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Affectation d'une graduée en comptabilité à titre définitif du Cadre de la Régie foncière dans l'emploi de gradué en comptabilité vacant au cadre de l'Administration centrale. GRH HH/10960

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignation de deux gradués en comptabilité. GRH HH/PA/REC/24

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Mise à la pension d'office d'un Directeur. GRH/HH/PA/GEN/3915

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Démission honorable d'un Chef de Division. GRH/HH/PA/GEN/4502

ADOPTE - 85^{ème} annexe

58^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une bibliothécaire. GRH/SH/11231

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une bibliothécaire-dirigeante. Autorisation. GRH/SH/10653

ADOPTÉ - 87^{ème} annexe

59^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Démission honorable d'un Brigadier en Chef définitif. GRH/SH/4080

ADOPTÉ - 88^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un brigadier définitif. GRH/SH/11074

ADOPTÉ - 89^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

60^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps à un employé d'administration contractuel. GRH/SH/11750

ADOPTÉ - 90^{ème} annexe

61^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à $\frac{4}{5}$ e temps à une employée d'administration. GRH/SH/17370

ADOPTÉ - 91^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à $\frac{1}{2}$ temps octroyée à un employé d'administration. GRH/SH/11526

ADOPTÉ - 92^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps à une employée d'administration. GRH/SH/11136

ADOPTÉ - 93^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'ASBL « FC Flénu ». GRH/HH/ASBL/11-2

ADOPTÉ - 94^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'ASBL « RAETC ». GRH/HH/ASBL/11-1

ADOPTÉ - 95^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier non qualifié. GRH/SH/11568

ADOPTÉ - 96^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Modification de l'interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH

ADOPTÉ - 97^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/10423

ADOPTÉ - 98^{ème} annexe62^e Objet : SERVICE INCENDIE. PERSONNEL.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension d'un agent du Service Incendie.
SI/GRH SI22GEN/10131

ADOPTÉ - 99^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un sous-lieutenant pompier professionnel au 1.3.2011.
SI/GRH

ADOPTÉ - 100^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

63^e Objet : ASBL Parc communal de Jemappes. Remplacement de trois Administrateurs à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration.
Approbation. Gestion f. Parc com. de Jemappes

ADOPTÉ - 101^{ème} annexe64^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.8e/1e
3891(2)/3823/3818/3894/3744/3882/3873(2)/3799/3896/3893/3897/3755/3903

ADOPTÉ - de 102 à 116^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8e/1^e 3725

ADOPTÉ - 117^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 3292

ADOPTÉ - 118^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une directrice d'école. 8e/1^e 3205

ADOPTÉ - 119^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion protestante. 8e/1^e 3363 (2)

ADOPTÉ - 120, 121^{èmes} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Réaffectation à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. 8e/1^e 3461/8143/3883

ADOPTÉ - de 122 à 124^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue. 8e/1^e 103

ADOPTÉ - 125^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. 8e/1^e 3638/3695

ADOPTÉ - 126, 127^{èmes} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. 8e/1e 3638/3695/3904 (2)

ADOpte - de 128 à 131^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion islamique. 8e/1^e 3898

ADOpte - 132^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion islamique. 8e/1^e 3898

ADOpte - 133^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

l) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique. 8e/1^e 113

ADOpte - 134^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

m) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion catholique. 8e/1^e 3411(2)/3336(2)/3835/3624/3900/3902(2)/3901

ADOpte - de 135 à 144^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

n) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1^e 3411

ADOpte - 145^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

o) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3899/3809/3698/3519(2)/3798/3879(2)/3889(2)/3890/3741/3888

ADOpte - de 146 à 158^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

p) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1^e 3842/3556/3376/3772/3698(2)/3630

ADOpte - de 159 à 165^{ème} annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

q) Mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 6925

ADOPTÉ - 166^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

r) Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 8054

ADOPTÉ - 167^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

s) Réaffectation d'une institutrice maternelle définitive au 24.12.2010. 8e/1^e 3895

ADOPTÉ - 168^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

t) Interruption de carrière d'une institutrice maternelle pour donner des soins palliatifs.
8e/1^e 7552

ADOPTÉ - 169^{ème} annexe

65^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 3646

ADOPTÉ - 170^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignations de professeurs de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 7586/7593/7602

ADOPTÉ - de 171 à 173^{ème} annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 février 2011.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

L'Échevine-Présidente,

Pierre URBAIN.

.

Catherine HOUDART

=====